



# LE PIAF

Pour une Information Alternative, Forcément!

N°0-OCTOBRE 2005

- > P2 **Bolkestein, le retour**  
entretien avec Raoul-Marc Jennar
- > P4 **L'Europe se militarise,**  
comme le prévoyait  
le projet de constitution
- > P5 **La nouvelle**  
présidente du MEDEF  
fait sa rentrée
- > P5 **Pour en finir avec**  
la V<sup>e</sup> République ?
- > P6 **Mais que fait**  
la police ?
- > P7 **Agriculture :**  
les précaires luttent  
et gagnent

EDIT' PIAF

## Le PIAF est né

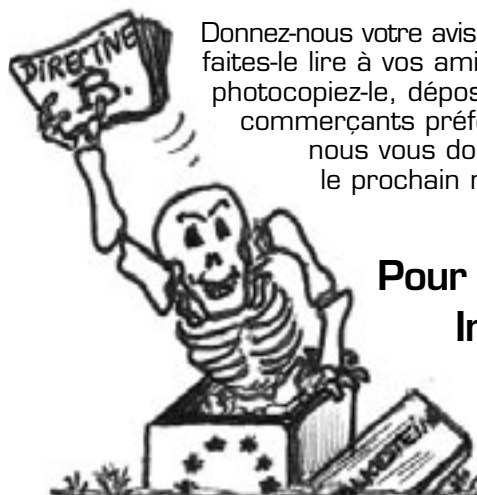
Né d'une indignation, celle de constater que les grands médias, pourtant essentiels dans une démocratie, sont devenus les porte-parole d'une minorité.

Né de l'envie d'apporter, en collaboration avec de multiples acteurs de la mouvance altermondialiste élargie, un éclairage différent sur les informations présentées par les médias dominants.

Né enfin de l'ambition d'inviter plus de citoyens à s'impliquer dans le débat démocratique, par l'information, le dialogue, l'écriture, l'action.

Cinq mois après le référendum, ce numéro 0 revient sur le débat européen, en raison notamment de la réapparition de la directive Bolkestein que l'on croyait enterrée après les déclarations outrées de nos élites de tous bords. Il n'en est rien !

Donnez-nous votre avis sur ce premier numéro, faites-le lire à vos amis, à vos voisins, photocopiez-le, déposez-le chez vos commerçants préférés ou à votre travail, nous vous donnons rendez-vous pour le prochain numéro...



Pour une  
Information  
Alternative,  
Forcément !

**P8 Participer au PIAF ?  
PARTICIPEZ !**



# Bolkestein, le retour

**Promis juré, la directive Bolkestein était enterrée, nous annonçait nos dirigeants politiques en mars 2005. En réalité, la directive n'a jamais été abandonnée. Elle est plus que jamais d'actualité...**



u départ, l'affaire devait passer inaperçue : une directive de libéralisation de plus, pas de quoi offrir la célébrité à son auteur, le commissaire européen Frits Bolkestein. La Commission Européenne adopte le projet en février 2004. L'objectif est de "supprimer les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services entre les Etats membres". Le projet est examiné au printemps 2004 par les gouvernements européens, qui le soutiennent sans réserve. À partir d'août 2004, le Parlement européen examine à son tour le texte, qui reçoit un accueil favorable : seule la Gauche Unie Européenne (GUE, gauche de la gauche) et quelques socialistes français s'y opposent.

**Entre temps**, le mouvement social alerte dès mars 2004 sur les dangers de cette directive (voir encadré) : insécurité juridique, menaces sur les droits des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement, démantèlement des services publics. Au début de l'année 2005, la directive Bolkestein devient bien gênante pour les partisans de la Constitution : comment vendre aux électeurs cette Europe-là ? Toute la classe politique française "ouiiste", de l'UMP au PS, s'indigne alors bruyamment de cette directive qu'elle semble découvrir.

Le Conseil Européen de mars 2005 demande donc à la Commission de revoir sa copie. "*Le projet de directive est arrêté et abandonné*", claironne François Hollande. Des propos clairement démentis par Jean-Claude Juncker, le président du Conseil : "*La directive ne sera pas retirée*".

**En avril 2005**, un amendement des Verts européens demande une révision profonde de la directive. Nos députés UMP, UDF et 8 du PS, pourtant devenus farouches opposants, rejettent l'amendement... La commission du marché intérieur du Parlement ré-examine alors une directive à peine modifiée. Le 4 octobre, elle devait voter sur la directive et les amendements de compromis élaborés entre tous les groupes politiques. Ces amendements atténuent le principe du pays d'origine et excluaient du champ de la directive les services d'intérêt général, le droit du travail, de la sécurité sociale et des consommateurs. La veille du vote, la droite a subitement brisé

le compromis en déposant des amendements restaurant la version dure de la directive. Le président de la commission a donc reporté le vote au 22 novembre, ce qui repousse le vote du Parlement en plénière à janvier.

La majorité du Parlement est favorable à la directive. Seuls les Verts et quelques socialistes sont prêts à l'amender. Seule la GUE souhaite son rejet. C'est pourquoi les forces sociales qui avaient mis au grand jour la directive ont lancé une nouvelle mobilisation : il s'agit à la fois d'interpeller nos députés nationaux et européens (voir modèle de lettre sur [www.urfig.org](http://www.urfig.org)) et de rassembler une grande manifestation à Strasbourg le jour du vote au Parlement.

**Avec la collaboration de Frédéric Viale, ATTAC**

## La directive Bolkestein en bref

La directive vise à faire disparaître les conditions d'installation pour les prestataires de services. Elle vise toutes les mesures prises par les pouvoirs publics pour réglementer l'activité économique en fonction de l'intérêt général.

En particulier, elle remet en cause les instruments qui permettent de planifier l'offre, de fixer les prix, de réglementer l'accès aux professions de santé, de fixer des normes de qualité de soins (art. 15). Ces instruments sont pourtant des piliers fondamentaux du service public de la santé, qui garantissent l'accès de tous à des soins de qualité, à un prix raisonnable pour la collectivité.

Au motif de "supprimer les obstacles à la libre circulation des services", la directive introduit le principe du pays d'origine. Selon ce principe (art. 16), un prestataire de services est soumis à la loi du pays où il est établi et non pas où il fournit le service. Ainsi, une entreprise maltaise qui fournirait un service en France serait soumise aux normes d'environnement, de qualité, de protection du

consommateur... maltaises ! Ce qui incite à délocaliser dans les pays où les règles sont les plus laxistes. Par ailleurs, "l'Etat membre d'origine est chargé du contrôle du prestataire". On imagine mal l'administration maltaise envoyant des inspecteurs dans toute l'Europe...

Enfin, le travailleur polonais détaché en France bénéficierait bien, théoriquement, du droit du travail français, conformément à la directive 96/71/EC sur le détachement des travailleurs. Mais la directive Bolkestein (art. 24) dispense l'employeur de soumettre ses activités à autorisation et à enregistrement, de disposer d'un représentant sur le territoire d'accueil et de tenir des documents sociaux à la disposition des autorités du pays d'accueil. L'inspection du travail n'aurait donc ni connaissance des travailleurs présents, ni accès direct aux documents nécessaires aux contrôles. Les droits des travailleurs détachés deviendraient ainsi purement virtuels.



ENTRETIEN

# Services publics : et l'OMC dans tout ça ?

► Entretien avec Raoul Marc Jennar



Photo solidaire.Vinciane Convens

**Raoul Marc Jennar, vous êtes chercheur à l'Unité de Recherche, de Formation et d'Information sur la Globalisation (URFIG, [www.urfig.org](http://www.urfig.org)). Vous suivez depuis de nombreuses années les travaux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui définit des règles pour les relations commerciales entre ses 148 Etats-membres. La prochaine conférence de cette organisation, qui aura lieu à Hong-Kong en décembre, traitera notamment de la libéralisation des services. Quel est l'enjeu pour les services publics en Europe ?**

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) s'applique à tous les services de tous les secteurs à l'exception de ceux qui sont fournis gratuitement et relèvent d'un monopole public. De nombreux services publics échappent à cette exception, puisque dans presque tous les pays du monde, à côté du service public de la santé, de l'enseignement, de la culture, des transports, il y a des fournisseurs privés de ces mêmes services.

L'objectif de l'AGCS est de libéraliser les services, c'est-à-dire les soumettre aux lois de la concurrence. Mais certains mécanismes de l'AGCS conduisent tout droit à la privatisation.

Cet AGCS est tellement ambitieux qu'on a décidé que sa mise en œuvre ferait l'objet de négociations successives. Nous sommes dans une phase de négociations et il serait

bien imprudent de faire un pronostic. En tout cas, il y a une certitude : l'Union européenne est la plus agressive pour aller le plus loin dans la mise en œuvre de l'AGCS.

**Sur un sujet aussi important pour chaque Etat Membre, quelle est la légitimité du négociateur de l'UE ?**

On peut contester qu'il soit légitime de confier à un négociateur unique, en l'occurrence le Commissaire européen travailliste Peter Mandelson, (un blairo-thatchérien : "sur les services, a-t-il déclaré au Times, nous sommes tous thatchériens") la mission de négocier au nom de 25 pays sur des questions qui relèvent d'un choix de société. Mais c'est légal. C'est prévu par l'article 133 du traité instituant la Communauté européenne. Cela dit, il faut savoir que le négociateur unique ne fait pas ce qu'il veut. Il a reçu un mandat des gouvernements. Un mandat mis au point en 1999 (donc avec l'accord de la France de Chirac-Jospin) qui est inchangé depuis. Un chèque en blanc pour libéraliser tous azimuts. Les propositions que Mandelson avance aujourd'hui à l'OMC sont appuyées par les 25 gouvernements. Il y a une responsabilité directe des gouvernements dans l'agressivité néolibérale de l'Union européenne à l'OMC.

**Quel lien y a-t-il entre l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) et la directive Bolkestein ?**

La directive Bolkestein et l'AGCS sont rédigés dans le même langage et s'appuient sur les mêmes définitions. Les cibles sont les

mêmes : les services, sans que les services publics soient épargnés. L'objectif est le même : libéraliser, en fait privatiser. Et on assiste à la même agression contre les pouvoirs locaux qui établissent des règles pour soumettre l'activité économique à l'intérêt général et garantir les services publics. Ces règles, pourtant décidées par des instances élues démocratiquement, sont considérées comme des obstacles au libre commerce des services et doivent donc disparaître.

La proposition Bolkestein représente une mise en œuvre aggravée de l'AGCS à l'Union européenne, et ce, pour deux raisons :

a) Lorsque la directive aura libéralisé tous les services dans le marché intérieur, les Etats de l'Union ne bénéficieront plus de la disposition de l'AGCS qui leur laisse la maîtrise du choix des services auxquels ils décident d'appliquer l'AGCS\*.

b) un mode d'application aggravé, le principe du pays d'origine, Article 16, 1 : Les Etats membres veillent à ce que les prestataires soient soumis uniquement aux dispositions nationales de leur Etat membre d'origine.

Enfin, Bolkestein augmente les pouvoirs de la Commission puisque dans les négociations sur la mise en œuvre de l'AGCS, la Commission disposera d'un pouvoir de contrôle sur les services fournis par les pouvoirs locaux, régionaux et nationaux des Etats (article 15).

**Comment peut-on agir pour que les citoyens aient leur mot à dire sur ces questions essentielles pour leur vie quotidienne ?**

Il faut prendre l'habitude de faire ce que nous avons fait avec le projet de constitution européenne : s'approprier les textes, interpellier les élus et les mettre devant leurs responsabilités. Donc d'abord un travail pédagogique d'éducation populaire, ensuite une mobilisation sur des exigences précises, en troisième lieu une pression sur les institutions. Il faut agir avec la conscience qu'aujourd'hui, le cadre qui concerne nos vies ne se décide pas à Matignon, mais bien à Bruxelles ou à Genève. Il y a encore beaucoup, beaucoup à faire pour que cette prise de conscience devienne réalité, en particulier dans les milieux syndicaux. Mais l'exemple de la campagne contre le projet de constitution européenne est très encourageant.

\* NDLR : Dans cette logique, tous les services publics devraient être privatisés



# L'Europe se militarise, comme le prévoyait le projet de constitution européenne

## L'EUROPE VISE À SE MILITARISER AFIN D'AGIR DE FAÇON AUTONOME SUR LE PLAN INTERNATIONAL



En juin 2002, lors du sommet du Conseil Européen de Thessalonique, deux documents sont nés. Premièrement, l'accord a été donné pour la création d'une Convention qui allait rédiger un Traité Constitutionnel, présidée par Valéry Giscard-d'Estaing. L'autre document, moins connu, s'appelle *Une Europe sûre dans un monde meilleur* et a été présenté par Javier Solana, Haut Représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune. Tandis que tout le monde connaît le sort du premier document, le second a été accepté par tous les Etats-membres en décembre 2003. Il appelle ces derniers à renforcer leur capacité militaire pour s'approprier à "un engagement préventif" envers "des menaces lointaines". Sans nommer les pays en question, il affirme que "un certain nombre de pays se sont mis en dehors de la société internationale. [...] Il est souhaitable que ces pays [la] rejoignent... Ceux qui se refusent à le faire devraient comprendre qu'il y a un prix à payer..." Cette stratégie, qui reprend le vocabulaire du gouvernement Bush sur l'intervention militaire "préventive", vise à consolider

l'autonomie de l'Europe comme acteur sur le plan international. Le 26 septembre 2005, Catherine Colonna, ministre délégué aux affaires européennes, a dit, après son entretien avec Solana à Paris : "Nous souhaitons [...] accroître l'action extérieure de l'Union... Nous pensons que, même en l'absence de traité constitutionnel qui prévoyait des avancées dans le cadre des traités existants, il est possible de développer ces activités".

**Les Etats-Unis reconnaissent de plus en plus cette autonomie européenne.** Le deuxième mandat de Bush a montré des changements d'attitude envers ses "partenaires", surtout l'Europe, où la diplomatie revient forcément à l'ordre du jour. L'enlèvement américain en Irak, la précarité de son économie (due aux déficits intérieur et extérieur) et son incapacité à faire face à l'ouragan Katrina, sont reconnus par les élites de l'Europe comme des facteurs qui jouent à l'encontre de la thèse de la toute-puissance américaine. Un rapport, *Irak, Katrina et la politique extérieure américaine : implications pour l'Union Européenne*, rédigé en sep-

tembre 2005 par Marcin Zaborowski pour l'Institut de Sécurité de l'Union Européenne (à Paris), a décrit la situation ainsi : "Washington reconnaît de plus en plus qu'il est probable que l'Europe, dans son rôle de sécurité et de défense croissant, développera ses capacités [militaires] hors du cadre de l'OTAN..." A l'heure actuelle, même si le Traité Constitutionnel semble mort, il est clair que l'Europe ne s'engage pas sur la voie du désarmement!

Sources:

*Une Europe sûre dans un monde meilleur*

([http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pr essdata/FR/reports/76256.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pr essdata/FR/reports/76256.pdf))

Institut de Sécurité de l'Union Européenne (<http://www.iss-eu.org/>)

Transnational Institute (<http://www.tni.org/index.htm>)

## [ Les petits chiffres qui en disent tant ]

### BIP 40 contre CAC 40



L'affichage, plusieurs fois par jour, du CAC 40 par tous les médias qui comptent a quelque chose de surréaliste. Peu de monde s'intéresse vraiment à cette information vu que peu de monde croque sérieusement de la spéculation boursière dont cet indice est le reflet quotidien. Son annonce, pour la plupart de nos congénères, est devenue comme un petit bruit de fond la lancinante musique d'ambiance du néo-libéralisme.

Les affaires du monde nous préoccupent bien davantage. Parmi elles, la pauvreté montante dans les pays riches, à commencer par la France. Fort opportunément, le **RAI (Réseau d'alerte sur les inégalités)** calcule depuis plusieurs années le **BIP 40** (Baromètre des inégalités et de la pauvreté). Comme pour le CAC et les quarante valeurs, il arrive que le **BIP 40** batte des records. Ainsi, son niveau définitif pour l'année 2003, rendu

public en mai 2005, a dépassé toutes les craintes de ceux que la pauvreté préoccupe sérieusement.

En 2003, le **BIP 40** a augmenté de 8 % passant de l'indice 5,21 à l'indice 5,65. Cet indicateur synthétique est calculé à partir des chiffres de 61 séries statistiques de six domaines représentatifs de la vie économique et sociale : revenu, emploi, éducation, santé, logement et justice. La nette progression du **BIP 40** ne fait que traduire en chiffres les conséquences dramatiques de la politique menée depuis trois décennies en France.

Prenons-nous à rêver. Que les médias classiques tournent un peu leur regard du côté du **BIP 40**. Allez, ne soyons pas trop gourmands : nous nous contenterions, dans un premier temps au moins, d'un modeste affichage hebdomadaire. Une petite révolution qui suppose que les journalistes changent leurs valeurs.

[www.bip40.org/fr](http://www.bip40.org/fr)

**Yann Fiévet**

Président d'Attac Val d'Oise Sud-Est  
Vice-Président d'Action Consommation

### Les chiffres, toujours les chiffres Le chômage diminue mais la précarité augmente

Catégories d'emploi	1983	2003	Evolution
Interim	113 000	361 000	+ 219 %
CDD	263 000	1 624 000	+ 517 %
Emplois aidés	375 000	503 000	+ 34 %
Sous emplois	148 000	1 186 000	+ 701 %
Travail précaire	899 000	3 674 000	+ 309 %
CDI et emplois stables	16 804 000	18 000 000	+ 7 %

Sources : Emission Là-bas si j'y suis du 15/09/05 (sources IRES, BIP 40 et Ministère de l'emploi)



# LA NOUVELLE PRESIDENTE DU MEDEF FAIT SA RENTREE

Alors que Ernest-Antoine Seillière a pris, le 1er juillet 2005, la tête de l'UNICE (Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe, le "MEDEF" européen), Laurence Parisot, nouvelle président du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France), orchestre sa rentrée médiatique. Connaissant bien "l'opinion" des français, puisqu'elle dirige l'IFOP (l'Institut français d'Opinion Publique) depuis 1990, il semblerait qu'elle veuille nous aider à comprendre et à accepter un peu mieux l'idéologie ultra-libérale. Dans Le Figaro du 30 août 2005, elle apportait quelques éclaircissements sur ses idées.

## La dure loi du marché

A la question : " Ce nouveau contrat [CNE : Contrat Nouvelle Embauche] est pourtant vécu comme apportant davantage de précarité ", elle répond : " Mais c'est une illusion ! La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? "

De quelle loi s'agit-il au juste ? Une loi générale de la précarité de l'existence ? Ou la loi du marché (la vie, la santé, et l'amour sont aussi des marchandises) ? Le travail a toujours été organisé par la collectivité, avec un rapport de force entre " employeurs " et esclaves, serfs, puis salariés. Depuis que les syndicats ont été autorisés en France en 1884, la condition des salariés s'est toujours améliorée. Mais depuis 30 ans, les enfants ont en général de moins bonnes conditions de travail que leurs parents dans un monde qui s'enrichit. On aimerait voir son projet de loi.



## Une autoroute pour les fonds de pensions

Et à cette autre question : " Dans le débat actuel sur les privatisations des sociétés d'autoroute, où vous situez-vous ? ", elle rétorque : " On donne une dimension exagérée à ce type de problème et c'est un moyen de ne pas regarder les vraies questions. Celle, par exemple, de donner l'impulsion aux fonds de pension pour qu'ils soient de vrais acteurs économiques. "

Mme Parisot nous fait ici une vraie proposition : faire des fonds de pensions de véritables acteurs économiques en France. Un fond de pension est un capital provenant de cotisations pour retraite ou assurance. Cet argent est placé en Bourse pour qu'il rapporte des intérêts, sans considérations pour le bien collectif. L'idée de la dame est donc de privatiser ce qui reste en gestion collective : en effet, dans le système actuel de retraites par répartition, l'argent va directement des actifs aux retraités, sans passer par la Bourse.

Vu les idées de la patronne des patrons, méfiez-vous des instituts de sondages en général, et de l'IFOP en particulier.

## BILLET D'HUMOUR



# Pour en finir avec la V<sup>e</sup> République ?

La V<sup>e</sup> est République (adoptée le 24 octobre 1958) a été écrite, dans le contexte difficile de la décolonisation, pour un général triomphant, auquel un énorme prestige semblait permettre une dose importante d'autoritarisme républicain.

Depuis, chaque nouveau président (VGE, Mitterand, Chirac) flotte dans le costume du Grand Charles.

Cohabitations, manque de crédibilité comme de charisme, scandales à

répétition ont érodé des institutions reposant, en fait, sur un "monarque républicain".

La pratique politique et ses nombreux blocages, peu démocratiques, au parlement (vote bloqué de l'article 49.3, censure presque impossible du gouvernement, ordonnances) ou lors des élections (scrutin majoritaire qui empêche la représentation de la plupart des formations - règle des 500 signatures pour être candidat à la présidentielle) dégoûtent l'électeur et

décrédibilisent les institutions.

On comprend aisément pourquoi beaucoup de français aspirent à de profondes réformes voire à un changement complet des institutions ainsi que l'évoquait, il y a peu, un grand quotidien, en parlant d'une hypothétique VI<sup>e</sup> République.

De toutes les façons, l'inertie et le "déficit démocratique" comportent de grands risques que l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle nous a appris à mesurer.



# Que fait la police ?

Alors que médias et politiques célèbrent chaque jour la vertu de nos policiers, la question du contrôle de la police reste entière.



**Dans son rapport pour l'année 2004**, la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS) a inclus une enquête sur *"La part des discriminations dans les manquements à la déontologie"*. Dirigée par Catherine Wihtol de Wenden, chercheuse au CNRS, l'étude se fonde sur 78 affaires de manquement à la déontologie de la sécurité entre 2001 et 2004, dont 36 *"mettent en évidence une discrimination"*.

**Premier constat**, les discriminations sont globalement en augmentation sur la période observée : 1 cas sur 6 affaires en 2001, 6 sur 10 en 2002, 14 sur 36 en 2003 et 15 sur 47 en 2004, l'essentiel des cas portant sur la police "de quartier". Ces chiffres, précisent les auteurs, sont sous-estimés, puisqu'ont notamment été exclus les dossiers classés pour dépassement de délai, ceux sur lesquels la justice ne s'est pas encore prononcée, ou encore ceux de l'administration pénitentiaire.

**Les policiers impliqués sont jeunes** (25 ans en moyenne), inexpérimentés et peu encadrés. Ils sont rarement originaires de la région où ils sont nommés et connaissent très mal les populations rencontrées. Il y aurait, chez ces agents, *"une perception erronée de la complexité sociale des quartiers d'intervention"*. Certains, *"pratiquant volontiers l'amalgame entre populations "visibles", criminalité et quartiers sensibles, ne perçoivent pas les interpellés comme des citoyens ordinaires"*.

**Dans la grande majorité des affaires**, les apparences physiques des victimes sont en cause. Celles-ci sont parfois de nationalité étrangère (algérienne, marocaine, turque, camerounaise ou roumaine). Mais la plupart sont françaises, avec un nom ou une apparence physique *"qui laisse entendre une origine maghrébine, moyen-orientale, africaine ou antillaise"*. Si toutes les tranches d'âges sont touchées, les "jeunes" (mineurs et 18-25 ans) restent les plus concernés, cumulant ainsi *"les discriminations liées à leur appartenance ethnique et celles liées à leur âge"*.

**Les situations de "dérèglement"**, au dénouement parfois tragique, où lacrymogènes, flashball et armes à feu sont dégainés plus vite que de raison, sont souvent l'aboutissement d'une série d'humiliations et/ou de réactions disproportionnées à des "incivilités" (du type crachat par terre) : contrôles d'identité injustifiés et répétés, menottages abusifs, tutoiement (qui *"sert régulièrement à marquer une relation de supériorité vis-à-vis d'un plaignant qui, lui, doit vouvoyer"*), insultes, etc. Par un effet de retournement, les réactions à ces traitements jouent fréquemment en défaveur de ceux qui en sont victimes et sont dès lors qualifiées d'outrage et de rébellion. Ces abus de pouvoir semblent s'expliquer par un fort sentiment d'impunité, qui *"encourage les agents à se délier de leurs devoirs déontologiques"*. Les actes racistes sont en effet régulièrement minimisés et couverts au nom de la solidarité entre collègues et, de fait, *"les propos ou actions discriminatoires sont très rarement sanctionnés"*.

**Les auteurs de l'étude** relèvent enfin que, depuis le début des années 1990, les nombreux rapports ayant fait état de ce type de manquements n'ont été suivis d'aucune réponse. Le gouvernement actuel semble toutefois décidé à réagir, à sa façon : en septembre dernier, le magistrat Pierre Truche, président de la CNDS, informait les parlementaires des graves difficultés financières de cette commission vivant de fonds publics. CQFD !

## Pour plus d'informations, renseignez-vous :

Résistons Ensemble (contre les violences policières et sécuritaires).  
Ecrire à : [resistons\\_ensemble@yahoo.com](mailto:resistons_ensemble@yahoo.com), ou :  
c/o CICP, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.

Le guide sur les violences policières du MRAP, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP, 43 boulevard Magenta, 75010 Paris).

Le rapport d'Amnesty International : France. Pour une véritable justice. Mettre fin à l'impunité de fait des agents de la force publique dans des cas de coups de feu, de morts en garde à vue, de torture et autres mauvais traitements, consultable sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR210012005>



# Lycéens, la répression continue

**Pauline Salingue, une militante du mouvement lycéen de 2005**, mise en examen suite à l'occupation de l'annexe du Ministère de l'Education, a été agressée et insultée à deux reprises par les deux mêmes individus au cours de la même semaine. Le 8

septembre dernier dans le métro à la station Saint-Lazare et le 12 septembre près de son domicile.

**"Ta gueule tu la caches maintenant !"**

Les paroles des agresseurs montrent claire

ment que Pauline a payé et qu'elle paiera dans l'avenir son implication dans le mouvement lycéen et dans la mobilisation contre la répression de ce mouvement, ainsi que la visibilité qu'elle lui a donné.

Il est clair qu'à travers

ce harcèlement et cette violence, c'est le mouvement et les personnes qui ont été inculpées suite à la mobilisation qui sont menacées. Un mouvement qui subit une violence policière et judiciaire jamais vues depuis 1968.



# Agriculture : les précaires luttent et gagnent



D'après un entretien avec Nicholas Bell, membre du Collectif de défense des travailleurs étrangers dans l'agriculture (CODETRAS).

**C**et été, des travailleurs saisonniers agricoles d'origines étrangères ont remporté une lutte face à un patron qui les exploitait. Leur histoire témoigne de la possibilité de faire valoir le droit des travailleurs, même les plus précaires.

Au mois de juillet de cette année, 240 employés de la SEDAC, une exploitation des Bouches du Rhône, venus pour 8 mois du Maroc et de Tunisie par des contrats OMI (Office des Migrations Internationales) attendaient encore le paiement des heures supplémentaires faites en été 2004, pour des montants allant jusqu'à 3000 €. De nombreux ouvriers dits "OMI" travaillent dans des conditions similaires en période estivale, mais cet été quelque chose a changé. Le 11 juillet, ces employés ont fait grève, le 17 juillet, une manifestation de soutien regroupait 800 personnes et le 18 juillet, le préfet leur donnait raison. Le patron s'engageait alors à rembourser les sommes dues et à mettre aux normes les logements (pas d'eau courante, 1 douche pour 60 personnes et 6 à 8 personnes par chambre). Le préfet a promis qu'en 2006, aucun nouveau contrat OMI ne serait signé dans la région tant que ces employés n'auraient pas de contrats. Le patron pouvait en effet sanctionner les grévistes en cessant de les employer l'année suivante. **Comment cette première mobilisation collective des contrats OMI a-t-elle été possible ?** En effet, de telles conditions de travail sont fréquentes pour eux et ils se résignent souvent à s'y soumettre par peur de ne pas être réembauchés l'année suivante, de ne pas pouvoir



gagner aux Prud'hommes, ne pouvant se défendre une fois rentrés dans leur pays d'origine. Parfois même, toute leur famille peut être sanctionnée d'un refus de contrat OMI.

**Le cas de la SEDAC** est donc exemplaire. D'après Nicholas Bell, membre du CODETRAS, ce qui peut expliquer que les ouvriers aient risqué de faire grève est qu'ils ont réellement cru aux paroles du patron qui les menaçait de fermer boutique s'il devait les payer. La grève leur est alors apparue comme la dernière solution. Celle-ci ayant abouti, d'autres grèves se sont produites dans des exploitations voisines, où les employés ont eu gain de cause en moins de deux jours. Mais le CODETRAS peut douter de l'application de cet accord en 2006 et à plus long terme : il craint le précédent de l'Espagne, où les patrons ont préféré

abandonner totalement les contrats OMI pour se tourner vers une autre main d'œuvre étrangère, en particulier clandestine.

Comme le rappelle le *Livre noir de l'exploitation des travailleurs étrangers dans l'agriculture des Bouches-du-Rhône* publié par le CODETRAS, "Les dizaines de plaintes déposées aux prud'hommes par les contrats OMI, couvrent pratiquement tout ce que peut prohiber le code du travail".

La pression économique qui pèse sur les agriculteurs des fruits et légumes ne suffit pas à justifier une telle exploitation des plus précaires. De telles pratiques sont fréquentes envers les populations immigrées, mais de telles mobilisations collectives sont rares et méritent de se renouveler.

## Les contrats " OMI " (Office des Migrations Internationales)

Des conventions contractées entre la France, le Maroc, la Tunisie dès les années 60 et la Pologne en 1992, permettent aux entrepreneurs d'y recruter des travailleurs. L'employeur demande une autorisation à la DDTE (Direction

Départementale du Travail et de l'Équipement) pour embaucher à l'étranger. Elle est délivrée après vérification qu'aucune offre d'embauche n'a été déposée à l'ANPE. Alors, le travailleur nommé choisi peut entrer en France pour un contrat de 6 à 8 mois. Au terme de celui-ci, il doit retourner dans son pays, sous peine de ne plus bénéficier de contrats, Pour

chaque contrat l'employeur est tenu de verser une redevance forfaitaire à l'OMI. Elle se transforme souvent en taxe à payer par l'employé pour obtenir le contrat.

Il ressort des statistiques de l'OMI que le nombre d'introductions de saisonniers agricoles est passé de 7 187 en 1999 à 10 403 pour 2001.



### **Le logement, une priorité pour le gouvernement**

Le projet de budget prévoit que les crédits du ministère du logement pour lutter contre "l'habitat indigne" baisseront de 15 %. De 21,2 à 18 millions d'euros. Le montant de la baisse d'impôt sur le revenu prévue pour la seule année 2006 (800 millions d'euros) équivaudra à 44 fois le montant de ces crédits.

(Données et Argument A Gauche, 18/10/2005)



### **Campagne 1000 abonnements pour -Existence !, le journal de l'APEIS**

Campagne 1000 abonnements pour -Existence !, le journal de l'APEIS L'APEIS (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité), qui lutte depuis 1987 pour le respect du droit des chômeurs, lance une campagne 1000 abonnements pour son journal "-Existence !". C'est un journal de lutte, de colères et d'espoir qui n'a pas d'autres ressources financières que celles issues des abonnements et des ventes militantes.

Pour en savoir plus et vous abonner : <http://www.apeis.org/>



### **OGM : La Commission Européenne laisse faire**

La Commission Européenne a approuvé, le 31 août, l'importation du colza Monsanto génétiquement modifié à usage alimentaire et agricole sur la base d'une opinion de l'Autorité Européenne pour la Sécurité Alimentaire. L'an passé, la majorité des Etats Membres avait voté contre ou avait refusé le vote à cause des incertitudes sanitaires et alimentaires. Helen Holder, membre de l'association Les Amis de la Terre réagit: "Non seulement la Commission ne tient aucun compte de l'opinion de 19 Ministres de l'Environnement et des conclusions récentes des scientifiques, mais elle permet à Monsanto de décider de la contamination de notre environnement".

## **Participer au PIAF ? Participez !**

**Nous vous invitons à rejoindre le réseau du PIAF soit comme contributeur,**

**soit comme diffuseur du journal :**

→ Les contributeurs proposent, à titre individuel ou au nom d'une

organisation, des articles rédigés à partir d'une expérience tirée de leur

métier, de leur militance ou de leurs intérêts, en lien avec une actualité.

→ Les diffuseurs distribuent Le PIAF dans la rue, sur les marchés,

dans leur structure, ou ailleurs, à partir d'une version informatique qui

leur est adressée par courrier électronique. Libre à eux de la multiplier..

**Ont participé à ce numéro :**

Jean-Marc, Gael, Patrick, Thomas, Gaé, Pierre, Bof, David, Danielle, Brian, Xavier, Luc et Jessy, membres ou proches de mouvements

altermondialistes, associatifs et syndicaux.

LE PIAF

3, rue d'Orchampt 75018 PARIS

[piaf.info@gmail.com](mailto:piaf.info@gmail.com)